



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1483

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association Laïque Gerland la Mouche, pour la mise à disposition de locaux, à titre gratuit, au gymnase Victor Lagrange situé 64 rue Victor Lagrange à Lyon 7^e

Direction des Sports

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1483 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LAÏQUE GERLAND LA MOUCHE, POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, A TITRE GRATUIT, AU GYMNASSE VICTOR LAGRANGE SITUE 64 RUE VICTOR LAGRANGE A LYON 7E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du gymnase Victor Lagrange situé 64 rue Victor Lagrange à Lyon 7^e, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 07079, appartenant à son domaine public.

Cet ensemble immobilier se compose d'une salle de basket (noté A sur le plan annexé à la convention) avec un accès rue de la Grande Famille et un ensemble de bâtiments et jeux de boules (noté B et C sur le plan sus mentionné) avec accès rue Victor Lagrange.

Par délibération du 10 octobre 2005, la Ville de Lyon a approuvé la mise à disposition par convention de l'ensemble des bâtiments (B et C) et des jeux de boules situés 64 rue Victor Lagrange.

Cette convention est arrivée à échéance.

L'Association Laïque Gerland la Mouche est un club omnisports présent à Gerland depuis de nombreuses années qui regroupe aujourd'hui 11 sections (4 culturelles et 7 sportives). Elle compte actuellement 1 192 adhérents (517 hommes et 675 femmes), dont 610 de moins de 18 ans (données saison sportive 2014-2015).

Afin de promouvoir la section bouliste et de contribuer au développement des activités de l'Association Laïque Gerland la Mouche, la Ville de Lyon met à disposition des locaux d'une surface totale de 180 m² ainsi que huit jeux de boules et leurs espaces de circulation. L'ensemble servira de siège social et comprend plusieurs bâtiments : un club house, un dépôt/buvette et un local sanitaires.

La mise à disposition de ces locaux à l'Association Laïque Gerland la Mouche est consentie à titre gratuit, à l'exception des dépenses d'électricité, de téléphone et de tout réseau câblé dont elle souscrira les abonnements à son nom. Les dépenses relatives aux autres fluides seront à la charge de l'Association selon les conditions indiquées ci-dessous :

- l'eau : compteur en décompte, la Ville de Lyon facture à l'ALGM sa part d'abonnement et de consommation ;
- le gaz : répartition au prorata des surfaces mises à disposition selon un calcul effectué sur la base de 180 m² sur 937 m², soit 19,20 % des dépenses totales.

La redevance pour l'eau et le gaz sera établie annuellement par la Ville de Lyon.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 11 643 €/an en 2015.

Il est donc nécessaire d'établir une convention d'occupation de ces lieux.

Cette convention prendra effet dès sa signature pour une durée de trois ans, sera prorogeable par tacite reconduction par période de trois ans dans la limite d'une durée de neuf ans (soit deux reconductions possibles) et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Vu la délibération du 10 octobre 2005 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1 - La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et « l'Association Laïque Gerland la Mouche », pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au gymnase Victor Lagrange situé 64 rue Victor Lagrange à Lyon 7^e, est approuvée.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT